

<https://www.pressegauche.org/Renvoi-de-tous-les-demandeurs-d-asile-aux-Etats-Unis-decision-qui-va-a-l>



Renvoi de tous les demandeurs d'asile aux États-Unis ; décision qui va à l'encontre des efforts pour contrer la pandémie



Date de mise en ligne : mardi 24 mars 2020

- Politique québécoise - Santé -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Cette décision contrevient aux termes du préambule de la Charte des Nations Unies, mais elle contrevient aussi aux impératifs majeurs de santé publique en ce contexte de pandémie.

La Ligue des droits et libertés (LDL) s'indigne de la décision du gouvernement Trudeau de refuser le droit d'entrée aux demandeurs et demandeuses d'asile qui arrivent des États-Unis. « Un pays riche comme le Canada ne peut prendre en otage des humains vulnérables au nom de la protection d'une frontière alors qu'il a les moyens d'organiser une quarantaine ! Non seulement cette décision contrevient aux termes du préambule de la Charte des Nations Unies, mais elle contrevient aussi aux impératifs majeurs de santé publique en ce contexte de pandémie », observe Alexandra Pierre, vice-présidente de la LDL.

Pour Mme Pierre, la fermeture de tous les points d'entrée réguliers et irréguliers (comme le chemin Roxham) pour les migrant-e-s qui souhaitent se réfugier au Canada est extrêmement grave. « Refouler les réfugié-e-s aux frontières ne les empêchera pas de rentrer au Canada. Ils pourront encore traverser la frontière en passant par des lieux plus isolés et surtout, sans contrôle. En accostant les migrant-e-s à tous les points d'entrée, les autorités pouvaient les prendre en charge, les soumettre à un isolement obligatoire et surveiller leur état de santé. Actuellement, ces mesures sont primordiales pour la santé publique. Or, cette décision compromet grandement cet impératif », observe-t-elle.

« Tout cela fait en sorte que le gouvernement fédéral expose les personnes refoulées par le Canada au danger d'être soumise à une détention aux États-Unis et/ou d'être privée de garanties procédurales contre le refoulement vers une destination où elle risquerait la persécution. Dans ces deux cas, leur droit à la sécurité et à la vie est mis en danger ! », continue Mme Pierre.

Mme Pierre termine en déplorant que le gouvernement fédéral oppose citoyen-ne-s canadien-ne-s et réfugié-e-s. « La pandémie actuelle ne doit en aucun cas être une excuse pour faillir à nos obligations d'accueillir les personnes qui fuient pour échapper à un danger et demandent la protection du Canada. Tout cela crée un précédent dangereux pour l'après-pandémie », conclut la porte-parole.